

PROTCOLE SANITAIRE DU CLUB Les Alcyons Gymnastique Actualisé au 21 septembre 2020

L'ouverture de la saison gymnique 2020-2021 et la reprise des activités du club à la salle spécialisée de gymnastique du Fenouiller reposent sur le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et les précisions apportées par le Ministère des Sports et la Fédération Française de Gym.

Préalable

Les parents des jeunes adhérents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent :

- A ne pas mettre leurs enfants à la séance de gym en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
- A expliquer à leur enfant la nécessité de respecter les gestes barrières, à leur fournir des mouchoirs en papier jetables et une gourde individuelle
- A prévenir le club et à ne pas mettre leur enfant à la séance de gym, en cas de survenue d'un cas confirmé au sein du foyer

Les adhérents adultes, les entraîneurs et les membres du bureau s'engagent à s'appliquer les mêmes règles.

L'accès à la salle de gymnastique n'est autorisé qu'aux participants (à l'exception des babygym qui peuvent être accompagnés) et aux membres du bureau après lavage / désinfection des mains à l'entrée.

Toute personne qui entre dans la salle, autre que gymnaste, doit s'inscrire sur le registre mis à disposition à l'entrée (afin d'y consigner nom, prénom, téléphone et heure d'arrivée).

Le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 11 ans.

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, **en permanence**, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, porter un masque obligatoirement dans les lieux clos, et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.



Les gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde (pratiquant et encadrement).

- **Le lavage des mains** doit être réalisé à minima :
 - A l'arrivée dans la salle :
Les gyms passent aux sanitaires pour se laver les mains à l'eau et au savon.
Du gel hydro alcoolique est mis à disposition pour les accompagnateurs autorisés (baby-gym) à l'entrée de la salle.
 - Avant d'entrer sur la zone de pratique de l'activité physique
 - Avant et après le passage aux toilettes
 - Après la séance, avant de quitter la salle
- **Le port du masque « grand public »** est obligatoire dans tous les espaces clos ainsi que les espaces extérieurs où la distanciation ne peut être respectée (à l'entrée de la salle par exemple).

Il est obligatoire pour tous, sauf pour les enfants de moins de 11 ans, dès l'entrée de la salle.

Dans la salle :

- les pratiquants âgés de 11 ans ou plus, garderont leur masque pour leurs déplacements jusqu'aux tribunes, juste avant de commencer la pratique de l'activité physique (pas de port du masque pour les gymnastes pendant l'activité).
- Port du masque pour les entraîneurs, les membres du bureau et les accompagnateurs autorisés.

- **La ventilation ou aération des locaux**

La salle sera aérée régulièrement dans la journée, en continu si la météo le permet, et à minima, deux fois par jour pendant 15 minutes.

- **Mise à disposition de solution hydro alcoolique**

Un flacon pompe est mis à disposition à l'entrée de la salle. Les pratiquants se désinfecteront les mains et les pieds juste avant de rentrer sur la zone d'exercice (praticable et tapis) à l'aide des pulvérisateurs préparés à cet usage.

Limitation du brassage des pratiquants

Il n'y a plus de limitation du nombre de pratiquants par groupe.

Afin de limiter les croisements, un sens de circulation est instauré dès l'entrée de la salle et signalé par un marquage au sol.

- Les pratiquants rentrent dans le hall et se dirigent directement vers le couloir des vestiaires
- Passage aux sanitaires un par un pour se laver les mains
- Suivre le couloir jusqu'à la salle de babygym où les gyms enlèvent leurs chaussures et leurs vestes
- Sortie de la salle de babygym en marchant sur les planches en bois posées au sol pour protéger la moquette
- Désinfection des mains et des pieds avec la solution hydroalcoolique à disposition
- Les gyms rejoignent les tribunes avec leurs affaires qu'ils auront regroupés dans leur sac
- Les sacs sont déposés dans les tribunes aux emplacements identifiés par des croix. Le masque peut alors être enlevé et rangé dans le sac (prévoir une pochette plastique ou un sac de congélation pour l'isoler du reste des affaires)
- Les gyms rejoignent ensuite la zone de pratique selon les consignes de l'entraîneur
- A la fin du cours, désinfection du matériel avec le virucide mis à disposition (sauf pour les plus jeunes)
- A la fin du cours, les pratiquants retournent aux tribunes, récupèrent leur sac pour se couvrir et se chausser et remettre leur masque
- Sortie de la salle par la porte à côté des tribunes

Afin de limiter le brassage et respecter autant que possible la distanciation physique, les vestiaires resteront fermés et inaccessibles.

Les pratiquants doivent venir en tenue et apportent leur propre gourde ou bouteille.

Il est demandé à chaque gym de prévoir un sac de sport ou sac cabas dans lequel il pourra regrouper ses affaires (manteau ou veste, jogging, chaussettes et chaussures) afin d'éviter les affaires éparpillées dans les tribunes.

Prévoir également une pochette ou un rangement individuel pour le stockage du masque pendant l'entraînement.

Modalités particulières d'accueil des babygym

- Les babygym peuvent entrer avec un accompagnateur, à condition que celui-ci soit masqué.
- L'accompagnateur aide le babygym à suivre les étapes du protocole : passage aux toilettes si besoin, lavage des mains, déshabillage et regroupement des vêtements et chaussures, désinfection des pieds
- Les babygym et leurs accompagnateurs peuvent ensuite aller s'installer dans les tribunes en attendant l'appel de l'entraîneur
- les babygym pris en charge par l'entraîneur, les accompagnateurs sortent de la salle par la porte à côté des tribunes. Les accompagnateurs volontaires pour aider à encadrer le groupe en accord avec l'entraîneur, peuvent rejoindre le praticable à condition de respecter le protocole sanitaire et le port du masque.
- A la fin de la séance, le parent vient jusqu'aux tribunes pour aider son enfant à se rhabiller et se chausser
- La sortie se fait par la porte à côté des tribunes

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

- Chaque pratiquant (à l'exception des plus jeunes) est responsable de la désinfection du matériel après utilisation sous la surveillance de l'entraîneur.
- Les pratiquants se lavent les mains avant et après chaque passage sur un agrès.
- Le praticable sera recouvert d'une protection adaptée afin de faciliter le nettoyage et la désinfection.
- Les bacs à magnésie ne peuvent plus être utilisés. Chaque gym devra prévoir un récipient individuel hermétique dans lequel il conservera de la magnésie pour son usage personnel.

Moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes

- Toute personne présentant des symptômes (pratiquant ou encadrant) ne doit pas accéder à la salle.
- Si un pratiquant déclare des symptômes alors qu'il est déjà à la salle, il sera isolé. La famille est prévenue et doit venir chercher le malade, puis prendre les dispositions nécessaires (consultation médicale et test).

En attendant le résultat du test, la personne concernée reste au domicile.



- Si la suspicion est confirmée, la famille prévient immédiatement le président du club, M. VINATIER au 06 31 12 46 33
- Le club prend aussitôt contact avec l'Agence Régionale de Santé et liste les personnes ayant été en contact avec l'adhérent testé positif, si possible durant les 10 derniers jours.

Le club informe les membres ou les parents du groupe concerné par le cas positif afin qu'ils soient vigilants à de potentiels symptômes et les encourager à pratiquer un dépistage.

Les cas contacts seront contactés par l'ARS et suivront les consignes données.

L'activité du club pourra se poursuivre dans les conditions fixées par l'ARS.